

République Française
Département de l'Yonne
Commune de SAINT-PÈRE (89450)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 09 avril 2013

Date de la convocation : 03 avril 2013

Membres en exercice : 11 L'an deux mille treize et le neuf avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.

Présents : 8 **Présents :** Christian GUYOT, Jean DESPINEY, Alain GARNIER, Dominique CARREZ-ARMENGAUD, Jacques RAFFENEAU, Gilbert GAUCHÉ, Françoise LEYNIAC, Jean-Marc SALIGOT

Votants : 8 **Représentés :** Fabienne FRESNE par Françoise LEYNIAC

Secrétaire de séance: Alain GARNIER **Excusés :** Yves DUPONT, Frédéric BEAUCLAIR

Absents :

Ordre du jour:

- compte administratif 2012 : commune, camping et assainissement,
- compte de gestion 2012 : commune, camping et assainissement,
- affectation du résultat de fonctionnement 2012,
- vote du taux d'imposition 2013,
- budget 2013 : commune, camping et assainissement.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.
Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour : « Etude crèche multiaccueil » et « Emploi Fontaines Salées 2013 ».

Délibération n° : DE_2013_21
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 8
Nombre de conseillers présents	7	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	8	
Abstention	0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012
dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	83 153.24			184 544.53	83 153.24	184 544.53
Opérations de l'exercice	223 316.95	276 226.04	355 326.56	440 060.80	578 643.51	716 286.84
TOTAL	306 470.19	276 226.04	355 326.56	624 605.33	661 796.75	900 831.37
Résultat de clôture	30 244.15			269 278.77		239 034.62
Restes à réaliser	417 396.00	417 396.00			417 396.00	417 396.00
TOTAL CUMUL	447 640.15	417 396.00		269 278.77	417 396.00	656 430.62
RESULTAT DEFINITIF	30 244.15			269 278.77		239 034.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE_2013_22

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - budget camping

VOTES

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
Abstention	0

Pour : 8

Contre : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				13 461.17		13 461.17
Opérations de l'exercice			21 604.94	27 360.16	21 604.94	27 360.16
TOTAL			21 604.94	40 821.33	21 604.94	40 821.33
Résultat de clôture				19 216.39		19 216.39
Restes à réaliser						
TOTAL CUMUL				19 216.39		19 216.39
RESULTAT DEFINITIF				19 216.39		19 216.39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE_2013_23

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - budget assainissement

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 8
Nombre de conseillers présents	7	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	8	
Abstention	0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY
déliant sur le compte administratif de l'exercice 2012
dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 242.39		25 074.66		74 317.05
Opérations de l'exercice	16 141.59	11 652.36	27 622.04	18 794.06	43 763.63	30 446.42
TOTAL	16 141.59	60 894.75	27 622.04	43 868.72	43 763.63	104 763.47
Résultat de clôture		44 753.16		16 246.68		60 999.84
Restes à réaliser	4 000.00				4 000.00	
TOTAL CUMUL	4 000.00	44 753.16		16 246.68	4 000.00	60 999.84
RESULTAT DEFINITIF		40 753.16		16 246.68		56 999.84

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE_2013_24

Objet : COMPTE DE GESTION 2012 - budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2013_25

Objet : COMPTE DE GESTION 2012 - budget camping

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2013_26
Objet : COMPTE DE GESTION 2012 - budget assainissement

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2013_27
Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

269 278.77

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		184 544.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		82 139.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		84 734.24
DEFICIT		
Résultat cumulé au 31/12/2011		269 278.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2011		269 278.77
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		30 244.15
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		239 034.62
B.DEFICIT AU 31/12/2011		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Délibération n° : DE_2013_28**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget camping**

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	8	Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés	9	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 19 216.39
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		13 461.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		5 755.22
DEFICIT		
Résultat cumulé au 31/12/2011		19 216.39
A.EXCEDENT AU 31/12/2011		19 216.39
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit:		

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 19 216.39

B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération n° : DE_2013_29

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget assainissement

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	8	Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés	9	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 16 246.68
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	25 074.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	—
DEFICIT	- 8 827.98
Résultat cumulé au 31/12/2011	16 246.68
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	16 246.68
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 246.68
B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération n° DE_2013_30
Vote des taux d'imposition 2013

Après étude du budget primitif 2013 et délibération, avec 6 voix pour et 3 contre, le Conseil municipal,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition
 - vote les taux et le produit suivants :
- COEFFICIENT DE VARIATION : 182 085 : 182 085 = 1.000000

	T.H.	F.B.	F.N.B.	C.F.E
Taux 2012	18.61	14.84	45.43	19.34
Coef.variation	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000
Taux référence	18.61	14.84	45.43	19.34
Taux fixés	18.61	14.84	45.43	19.34
Base imposition	423 700	357 100	68 400	99100
Produit	78 851	52 994	31 074	19 166
Total	182 085			

Délibération n° : DE_2013_31
Objet : BUDGET 2013 - commune

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	657 013.00	0.00	657 013.00
Recettes	417 979.00	239 034.00	657 013.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	596 840.00	30 245.00	417 396.00	1 044 481.00
Recettes	627 085.00	0.00	417 396.00	1 044 481.00

Délibération n° : DE_2013_32
Objet : BUDGET 2013 - camping

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	42 216.00	0.00	42 216.00
Recettes	23 000.00	19 216.00	42 216.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	16 500.00	0.00	0.00	16 500.00
Recettes	16 500.00	0.00	0.00	16 500.00

Délibération n° : DE_2013_33
Objet : BUDGET 2013 - assainissement

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	42 860.00	0.00	42 860.00
Recettes	26 614.00	16 246.00	42 860.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	52 608.00	0.00	4 000.00	56 608.00
Recettes	11 855.00	44 753.00	0.00	56 608.00

**Délibération n° : DE_2013_34
Objet : Etude crèche multiaccueil**

Le Maire rappelle que suite à la disparition du service d'accueil proposé par le Bébébus dans le cadre du Pays avallonnais, et compte tenu du succès qu'il connaissait auprès des populations locales, le Conseil municipal avait émis le souhait de palier à ce vide en envisageant la création d'un accueil à Saint-Père. La collectivité a acquis à cette intention un bien mobilier situé dans l'enceinte de l'école (AB 772 et AB 774). Le Maire propose au Conseil municipal de réaliser une étude de faisabilité d'une crèche multiaccueil et de confier cette mission à Facilicrèches, organisme spécialisé, pour un montant maximum de 3 000.00 € TTC.

Considérant le besoin réel d'une telle structure dans le vézelien ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- demande que soit menée l'étude de faisabilité pour un projet de crèche multiaccueil auprès de l'organisme Facilicrèches,
- dit que cette dépense est inscrite au budget primitif 2013 pour un montant de 3 000.00 TTC,
- charge le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération n° : DE_2013_35
Objet : Emploi Fontaines Salées 2013**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail ;
Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat ;

Le Maire évoque la nécessité de créer un emploi afin d'assurer l'accueil et l'animation du site des Fontaines Salées ainsi que les tâches administratives et techniques en cas de nécessité de service.

Il propose que soit utilisé dans ce cadre, le dispositif « emplois d'avenir », entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Cependant, et en cas de difficulté à engager une personne répondant aux critères liés au poste à pourvoir dans le cadre d'un emploi aidé, le Maire propose que soit créé un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service des Fontaines Salées et exercer les fonctions liées au poste d'adjoint du patrimoine, pour une durée déterminée de 12 mois renouvelables 2 fois, à compter du 1^{er} mai 2013.
- **autorise** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, un agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe pendant 5 mois, à compter du 1^{er} mai 2013.
- **dit** que la rémunération de cet agent non titulaire de droit public s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon (IB 297, IM 309) du grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à raison de 30h hebdomadaires.
- **précise** que le travail consistera à encaisser les redevances et autres taxes, d'assurer l'entretien du bâtiment et du terrain, ainsi que toutes tâches administratives et d'entretien en cas de nécessité de service hors site et musée,
- **autorise** le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Affaires diverses :

Assainissement : le Conseil municipal demande que soit effectué un devis pour la réalisation d'un curage de la lagune de Marsay.

Rencontres musicales de Vézelay : le Maire propose que soit renouvelée l'animation autour du concert donné à l'église Notre-Dame lors du festival musical 2013 (petit déjeuner aux Fontaines Salées, découverte du village en musique..). Le Conseil municipal donne un accord de principe.

Autorisation de voirie : une demande d'installation sur le domaine public de poteaux de repérage pour circuit VTT a été effectuée par AB Loisirs. Le Conseil municipal n'émet aucune objection.

La séance est levée à 21h50